



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

### Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :  
15/11/2018

Dossier complet le :  
19/11/2018

N° d'enregistrement :  
F09318P0371

#### 1. Intitulé du projet

Travaux de sécurisation de falaise sur la RM6007 et confortement de l'ouvrage d'art au PR51+500 sur la commune de Villefranche-sur-Mer (06)

#### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) péditionnaire(s)

##### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Métropole Nice Côte d'Azur

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Monsieur Le Président Christian ESTROSI

RCS / SIRET

2 | 0 | 0 | 0 | 3 | 0 | 1 | 9 | 5 | 0 | 0 | 1 | 1 | 5

Forme juridique

EPCI

#### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

#### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6. Infrastructures routières a) construction de routes classées dans le domaine public routier de l'Etat, des départements, des communes et des EPCI non mentionnés aux b) et c) de la colonne précédente.	Le projet porte sur des travaux de confortement/renforcement de l'ouvrage d'art de la RM6007 et réalisation des travaux de sécurisation de la falaise surplombant l'ouvrage, sur un linéaire d'environ 150 ml. Du défrichage sera également nécessaire au droit des zones d'implantation des écrans.

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La Métropole Nice Côte d'Azur souhaite réaliser des travaux de sécurisation de la falaise surplombant l'ouvrage d'art de la RM6007 au PR51+500 sur la commune de Villefranche-sur-Mer.

La reprise de l'ouvrage se fera sur une longueur totale d'environ 70 ml, tandis que les protections pare-blocs s'implanteront sur 80 ml supplémentaire à l'Est de l'ouvrage.

Les travaux de sécurisation consiste en :

- l'installation de minimum 3 écrans pare-blocs :
  - un de 500 kJ, 30 ml environ et 3 m de hauteur (écran 1 haut de falaise)
  - un de 2000 kJ, 30 ml environ et 6 m de hauteur (écran 2 Ouest),
  - un de 2000 kJ, 80 ml environ et 6 m de hauteur (écran 3 Est),
- des parades actives et passives (ancrages et filets plaqués en paroi),
- le renforcement de l'ouvrage d'art en aval de la falaise sur environ 70ml.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le site concerné est localisé au niveau de la moyenne corniche, sur la RM6007, reliant Nice à Monaco. Située sur les premiers contreforts des Alpes, la commune de Villefranche-sur-Mer est composée de reliefs importants dont l'urbanisation est ceinturée par deux lignes de crêtes franches. Le développement de l'urbanisation "en gradin" impose des implantations au plus près de zones de falaises.

La partie Sud-Est de la commune est concernée par des risques forts de chutes et blocs et éboulements (PPR Mouvement de terrain). Les blocs ainsi décrochés sont particulièrement dangereux pour la sécurité des usagers de la RM6007 (risques d'accident, détérioration de la voirie...).

Les objectifs du projet sont de protéger et sécuriser la circulation ainsi que la voirie en aval par les travaux de sécurisation de la falaise surplombant la route. Les parades actives et passives (ancrages, écrans dynamiques, filets plaqués) participeront également à la sécurisation de l'ouvrage d'art, lequel sera renforcé.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Ce projet comprend deux phases distinctes :

- une première phase consistant en la mise en oeuvre des parades en falaise,
- une seconde phase comprenant le renforcement de l'ouvrage.

Les travaux respecteront la Charte Chantier Vert de la Métropole Nice Côte d'Azur.

Le chantier est susceptible d'entraver circulation sur la RM6007 : celle-ci sera maintenue au maximum, durant toute la durée du chantier, par le biais de restrictions à déterminer (réductions de voies, transfert de circulation sur la double voie opposée...).

Une signalisation adaptée permettra de sécuriser le chantier.

Durant toute la phase de chantier, des mesures seront prises pour protéger et sécuriser le personnel sur voirie comme sur falaise, ainsi que les usagers de la route et les riverains en contre-bas de l'ouvrage.

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Les aménagements en falaise éviteront la chute de blocs sur la voirie et limiteront les risques de détérioration de l'ouvrage d'art. Ils permettront aussi la sécurisation des habitations en contre-bas. Ils n'entraîneront aucune modification de trafic ou de circulation des véhicules.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet sera soumis aux procédures suivantes :

- demande d'autorisation de travaux au sein de l'APPB "Falaises de la Riviera"
- demande d'autorisation de travaux en site classé
- potentielle demande d'autorisation de défrichement / coupe et abattage en EBC
- adaptation du PLU pour les EBC
- potentialité de demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- longueur totale du confortement de l'ouvrage d'art	- l=70 m
- écran 1 (haut de falaise)	- 500 kJ, l=30 m, h=3 m
- écran 2 (ouest)	- 2000 kJ, l=30 m, h=6 m
- écran 3 (est)	- 2000 kJ, l=80 m, h=6 m
- surface de filets plaqués	- à déterminer
- ancrages (nombre)	- à déterminer

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. ° ' " "	Lat. ° ' " "
RM6007 PR 51+500	<p>Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :</p> <p>Point de départ : Long. <u>7°19'34"</u> E Lat. <u>43°42'45"</u> N</p> <p>Point d'arrivée : Long. <u>7°19'39"</u> E Lat. <u>43°42'47"</u> N</p> <p>Communes traversées : Villefranche-sur-Mer</p>		

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Les-donnees-environnementales.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le périmètre de la ZNIEFF I "Libac - Baou Roux" (06-100-106).
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par l'APPB "Falaises de la Riviera" FR3822803.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situé dans la bande côtière des Alpes-Maritimes. La commune de Villefranche-sur-Mer est une commune concernée par la Loi Littoral.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le territoire de la Métropole Nice Côte d'Azur est couvert par un PPBE réalisé pour la période 2010-2015.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Hors de ces périmètres de protection patrimoniale.

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Deux PPR liés aux risques naturels s'appliquent sur le territoire communal : - PPR feu de forêt prescrit le 16 décembre 2003, - PPR mouvement de terrain/séisme approuvé le 13 juin 2012.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASIAS et BASOL, ni aucune ICPE n'est présent dans ou à proximité des emprises du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est concernée par un site : - "Littoral de Nice à Menton", inscrit le 20/03/1973.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est en limite Sud du site Natura 2000 : - Zone Spéciale de Conservation FR9301568 "Corniches de la Riviera". Elle est également à environ 800m à l'ouest du site ZSC FR9301996 "Cap Ferrat".
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone d'étude est concernée par un site : - "Terrain situé au Cap Roux à Villefranche-sur-Mer", classé le 24/12/1913.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de sécurisation en falaise ne sont pas générateurs de déblais, de même que les confortements de l'ouvrage d'art.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet va impacter les formations végétales de la falaise à sécuriser, ainsi que la faune associée (cf. annexe). La conception du projet va être affinée sur la base de ce diagnostic, et des mesures ERC seront définies, tant pour le chantier que pour l'exploitation. Ces impacts / mesures seront détaillés dans le dossier de demande d'autorisation de travaux en APPB et dans l'éventuel dossier CNPN. Le projet n'est pas de nature à avoir un impact sur les continuités écologiques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet fera l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000 sur la base de l'inventaire écologique conduit et de la démarche de conception fine du projet qui va être enclenchée suite à ces inventaires. Les impacts du projet seront alors déterminés et des mesures d'évitement et de réduction seront définies si besoin.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet s'inscrit dans l'APPB "Falaises de la Riviera".</p> <p>Une demande d'autorisation de travaux en APPB sera effectuée sur la base des inventaires écologiques conduits en 2018 (cf. annexe). Les impacts du projet seront alors déterminés et des mesures d'évitement et de réduction seront définies, y compris en terme de conception fine du projet. Le dossier sera présenté au comité de suivi de l'APPB qui décidera d'autoriser le projet ou non.</p>
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La surface à débroussailler pour l'implantation des écrans 1 (haut de falaise) et 3 (ouest) représente environ 550 m <sup>2</sup> (partant d'une hypothèse d'un débroussaillage sur 5m de large).
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La zone d'étude est concernée par les risques éboulement/chute de blocs et incendie.</p> <p>Le PPR mouvement de terrain classe le projet en zone rouge d'aléa de grande ampleur / chute de blocs. Les objectifs du projet sont compatibles avec le règlement qui autorise les travaux et ouvrages destinés à réduire les risques ou leurs conséquences. A cet effet, des études géotechniques ont déterminé avec précision les aléas de chute de blocs sur la falaise, ainsi que les modes de parades à mettre en place.</p>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p>Les nuisances sonores sont principalement celles liées à la circulation automobile, sur la RM6007.</p> <p>Les travaux pourront être générateurs de bruit notamment lors des opérations de forages pour l'implantation des écrans, ancrages en parade active, et ancrages des filets plaqués.</p>

	<p>Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<p>Les seules nuisances olfactives sont celles liées aux polluants engendrés par la circulation automobile sur les voies existantes. Sont présentes également les odeurs naturelles. Les travaux ne sont pas de nature à engendrer d'odeurs particulières. Ils peuvent toutefois être générateur de poussières liées aux opérations de forages.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<p>Les vibrations actuelles dans la zone d'étude sont essentiellement liées à la circulation automobile. Les opérations de forage seront source de vibrations. Toutefois, ces dernières seront très localisées et de durée réduite.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>  <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>  <input type="checkbox"/>	<p>Les seules émissions lumineuses existantes sur le site concernent la circulation automobile sur la RM6007. Les travaux ne sont pas de nature à engendrer des émissions lumineuses supplémentaires.</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les rejets polluants sur le site sont liés au trafic des véhicules. Les travaux ne sont pas de nature à rejeter de polluants supplémentaires. Ils peuvent toutefois être à l'origine de poussières liées aux opérations de forages des ancrages de sécurisation de la falaise. Cet effet sera toutefois très localisé et de durée réduite.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendre pas d'imperméabilisations supplémentaires. Une attention particulière sera portée sur ce point lors de la phase chantier afin d'éviter et prévenir tous rejets et/ou pollutions.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'implantation des écrans sera générateur de déchets verts. Aucun déchet dangereux ne sera produit durant la phase de chantier. Le tri sélectif sera mis en place, et les déchets évacués régulièrement vers les filières de valorisation correspondantes.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est concerné par le site classé "Terrain situé au Cap Roux à Villefranche-sur-Mer", classé le 24/12/1913. Une attention particulière sera prise en compte notamment pour l'insertion des écrans. Une autorisation de travaux en site classée sera demandée : le dossier de demande permettra de développer les impacts du projet et de présenter son insertion paysagère.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas de nature à avoir un impact sur les activités présentes dans sa phase d'exploitation. Il est cependant susceptible de perturber la circulation durant la phase de travaux.

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les seuls effets potentiels du projet pouvant nécessiter des mesures autres que l'application de la charte chantier vert de NCA sont ceux liés :

- au patrimoine naturel (situation du projet au sein de l'APPB "Falaises de la Riviera" et en limite Sud de la ZSC "Corniches de la Riviera", présence d'enjeux faune et flore identifiés dans le diagnostic écologique en annexe),
- au paysage (situation du projet au sein du site classé "Terrain du Cap Roux à Villefranche").

Les mesures éventuellement nécessaires pour ces thématiques seront présentées respectivement dans les dossiers de demande d'autorisation de travaux en APPB d'une part et en site classé d'autre part.

L'obtention des autorisations administratives afférentes permettra d'entériner ces mesures, ainsi que leurs modalités de suivi. De plus, un dossier de demande de dérogation pour la destruction d'espèces protégées sera déposé si la conception fine du projet et les mesures d'évitement et de réduction qui seront définies ne permettent pas d'aboutir à un impact résiduel négligeable.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Il nous semble que le projet peut être dispensé d'étude d'impact, étant donné :

- les objectifs et impacts positifs du projet en termes de protection des biens et des personnes, y compris la RM6007,
- la préservation par le projet de la qualité des eaux superficielles et souterraines, de l'habitat et des activités,
- la compatibilité du projet avec le PPR Mouvement de terrain,
- que la conception fine du projet prendra en compte le diagnostic écologique réalisé de manière à éviter au maximum d'impacter les habitats naturels et espèces présentes,
- que le projet fera l'objet d'une demande d'autorisation de travaux au sein de l'APPB Falaises de la Riviera, qui aboutira à une autorisation si le milieu naturel a été correctement pris en compte dans la conception du projet,
- que le projet fera l'objet d'une demande d'autorisation de travaux en site classé, qui aboutira à une autorisation si le paysage et le site a été correctement pris en compte dans la conception du projet.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement ; plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

**8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire**

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Diagnostic écologique

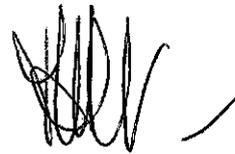
**9. Engagement et signature**

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à Nice

le 19/11/2018

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

